

Le chargé de relogement du Pact Arim 93

Au sein de l'équipe relogement et sous la responsabilité hiérarchique du chef d'équipe, il accompagne les ménages tout au long du processus de relogement et il recherche, avec chacun, la meilleure solution possible. Cette activité se déroule dans le cadre des missions confiées au Pact Arim 93 : maîtrises d'œuvre urbaines et sociales ou contrats de prestation.

Le chargé de relogement du Pact Arim 93 :

- **Informe les ménages** du projet et de la démarche de relogement (collectivement et individuellement). Il contribue à l'élaboration de supports tels que les powerpoint, plaquette, affiche, courriers, grille d'enquêtes, schémas des bâtiments, fascicule sur le déménagement ; participe aux réunions publiques et tient des permanences.
- **Connaît les ménages, évalue les besoins, anticipe les difficultés.** Il effectue une première rencontre à domicile, mène des entretiens complémentaires, dans certains cas avec le travailleur social. Il traite les informations : demande de logement et renouvellement, mise à jour des outils, préparation de la fiche de validation. Il alerte le chargé d'opérations ou le chef de projet des difficultés rencontrées. Il contribue à l'élaboration du plan de relogement.
- **Recherche la meilleure solution de relogement, aide le ménage dans sa prise de décision.** Il rapproche l'offre et la demande, propose des candidatures, contribue à rechercher des solutions spécifiques. Il accompagne le ménage dans la visite du logement. En cas de refus, il suggère des solutions alternatives, aide la famille à faire des choix, évalue les limites du négociable. En cas d'acceptation, il réactualise le dossier, participe à la commission d'attribution des logements, négocie le protocole.
- **Accompagne vers le nouveau logement et évalue la satisfaction des ménages.** Le chargé de relogement organise la signature du bail, le déménagement, veille à la sécurisation du logement, évalue la nécessité d'assister la famille dans les démarches. Il reste à disposition de la famille dans les trois mois suivant le déménagement et veille au remboursement des frais. Il traite les enquêtes de satisfaction.
- **Participe à la rédaction du bilan**